

### **Séance du 5 octobre 2020**

*L'an deux mille vingt, le cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOUSEL Patrice, maire.*

*Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Mme COTTARD G. absente excusée ayant donné procuration à M. LIESCH J-M.*

*Mme JÉZÉQUEL M et M. GAIDOZ H. absents excusés.*

*Mme DOUSSAINT N. a été élue secrétaire :*

*Le maire ouvre la séance puis entame l'ordre du jour.*

### **Adoption de la séance du 2 septembre 2020**

***M. HAUTAVOINE G.** fait part de ses remarques déjà communiquées en amont par mail à l'ensemble de l'assemblée et portant sur les demandes de subventions, le compte rendu des commissions bâtiments et voirie puis les affaires juridiques en cours.*

***Mme POCQUET A-M** formule ses remarques à propos de la mise à disposition des procès-verbaux aux élus et leur mise en ligne.*

*Elle évoque le dossier TEYSSANDIER pour informer les nouveaux élus, dit-elle.*

*L'assemblée approuve la séance du 2 septembre à raison de :*

**14 pour et 3 contre**

**(Contre : POCQUET A-M ALTMAYER S. HAUTAVOINE G.)**

**N° 54-2020**

### **Désignation du membre titulaire pour siéger à la CLECT**

**14 pour 3 contre 0 abstention**

***Cette délibération complète la délibération du 2 septembre 2020 portant le N° 45-20 désignant le membre suppléant.***

*Le maire expose à l'assemblée,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C IV,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 15 septembre 2016 modifié portant création de la Communauté Urbaine du Grand Reims,*

*Vu l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2019 relatif à la composition du Conseil communautaire de la Communauté Urbaine du Grand Reims,*

*Vu les statuts de la Communauté urbaine de Grand Reims,*

*Vu la délibération N° CC-2017-26 du 19 janvier 2017 portant création, entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres, de la commission locale d'évaluation des charges transférées.*

*Considérant que ladite commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées, chaque commune disposant au moins d'un représentant,  
Considérant que le renouvellement des conseils municipaux consécutif aux élections des 15 mars et 28 juin 2020 entraîne le renouvellement des membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées,*

*Vu la délibération du conseil communautaire N° CC-2020-86 du 20 juillet 2020 fixant à 157 le nombre de membres composant la CLECT et la répartition entre les communes membres de la Communauté Urbaine, à savoir :*

*Commune de Reims : 10 membres*

*Commune de Tinquaux : 3 membres*

*Communes de Bétheny, Cormontreuil, Fismes : 2 membres par commune*

*Autres communes : 1 membre par commune.*

*Il revient à chaque Conseil Municipal de désigner par délibération le(s) membre(s) titulaire(s) et le(s) suppléant(s) qui représenteront chaque commune au sein de la CLECT.*

*Le maire appelle les candidats à la fonction de suppléant.*

*Se déclarent candidats :*

*Mme POCQUET Anne-Marie,  
M. MOUSEL Patrice, maire.*

*Après en avoir délibéré, l'assemblée désigne :*

*Après le vote, M. MOUSEL P., est élu membre titulaire de la CLECT pour la commune de Warmeriville.*

*Suite au vote dont voici le résultat :*

*Mme POCQUET A-M : 3 voix*

*M. MOUSEL P. : 14 voix*

**N° 55-2020**

**Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent  
du 1er décembre 2020 au 31 mai 2021**

**17 pour 0 contre 0 abstention**

**DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL  
SUR UN EMPLOI NON PERMANENT  
POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A  
UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

*Le Conseil Municipal ;*

*Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;*

*Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3- 1°(OU 3 -2°);*

*Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité temporaire à savoir entretien des bâtiments communaux, des espaces verts, arrosage des fleurs, tonte des pelouses ;*

*Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;*

### **DECIDE**

*Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié*

- ***A un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 31 mai 2021 inclus.***

*Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps complet.*

*La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 353 du grade de recrutement.*

*Les crédits correspondants sont inscrits au budget.*

*Le Maire,*

- *certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,*
- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.*

**N° 56-2020**

**Désignation d'un référent « sécurité routière »**

**17 pour 0 contre 0 abstention**

*Le maire expose :*

*Le bureau de la sécurité intérieure, pôle sécurité routière de la Préfecture de la marne demande la désignation d'un « correspondant sécurité routière » au sein de la collectivité de Warmerville.*

*Ce référent sera le lien entre les deux entités pour des échanges concernant la sécurité routière.*

*Le maire fait appel aux candidats à cette mission après en avoir exposé la mission.*

*Se portent candidats :*

*Mme POCQUET A-M,  
M. RICHARD D.*

*Résultat du vote :*

*Mme POCQUET A-M : 3 voix  
M. RICHARD D. : 14 voix*

*Après le vote, M. RICHARD Daniel est élu par l'assemblée.*

**N° 57-2020**

**Choix d'une entreprise pour la réfection de la toiture du préau derrière la mairie**

**17 pour 0 contre 0 abstention**

*Le maire donne la parole à M. RICHARD Daniel en charge de la commission des bâtiments communaux.*

*Ce dernier expose à l'assemblée les différents devis collectés et communique les spécificités de chacun ainsi que leur montant.*

*Deux devis collectés :*

*Ent. BUCZEK couverture : 9 533.70 €  
Ent. DELIGNY couverture : 10 417.42 €*

*Après cet exposé, l'assemblée décide de suivre la proposition de la commission en choisissant le devis proposé par l'entreprise DELIGNY pour un montant T.T.C. de : 10 417.42 €*

**Informations diverses :**

**M. GRIFFON P** communique le compte-rendu de la commission communication qui s'est déroulée le lundi 15 septembre 2020 à 18h15

*M. le Maire fait part à l'assemblée des sujets évoqués en conférence territoriale et qui concernent la collectivité de Warmeriville.*

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 10.*

Suivent les signatures :

*MOUSEL Patrice :*

*LIESCH Jean-Michel :*

*DOUSSAINT Nadia :*

*GRIFFON Pol :*

*DOBIGNY Myriam :*

*RICHARD Daniel :*

*GAIDOZ Hervé :*  
*Absent excusé*

*JÉZÉQUEL Marie-Annick :*  
*Absente excusée*

*CHARBEAUX Armelle :*

*NOEL Sandrine :*

*LOPES Sébastien :*

*HECQUET Anne :*

*MASSICOT Fabien :*

*DAVIAUD Jérôme :*

*MONTCHANIN Ophélie :*

*COTTARD Gwenaelle :*  
*Absente excusée ayant donné procuration à LIESCH J-M*

*HAUTAVOINE Gérard :*

*POCQUET Anne-Marie :*

*ALTMAYER Séverine :*